



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

À Toulouse, le 14 mai 2025

### **Dans un contexte marqué par une conjoncture économique et une situation internationale incertaines, l'Etat et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont réuni les représentants du monde économique**

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Jalil Benabdillah, vice-président de la Région en charge de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation, représentant la présidente Carole Delga ont réuni ce jour les représentants du monde économique en Occitanie.

Cette réunion a permis de partager des éléments de conjoncture et de faire un point sur la situation des entreprises sur le plan de l'activité et de l'emploi, et les difficultés spécifiques qui touchent certains secteurs.

Si l'économie occitane s'est montrée jusqu'à présent résiliente, les acteurs économiques ont dans leur ensemble souligné un niveau d'incertitude élevé, en partie liée à la situation internationale.

Face à cette situation, le préfet et le vice-président de la Région Occitanie ont rappelé les outils à disposition des chefs d'entreprise, notamment :

- **Les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté** (CDED) et, pour les entreprises industrielles de plus de 50 salariés, les **commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises** (CRP). Leur métier est d'accompagner les entreprises fragiles ou en difficulté, dans un cadre de stricte confidentialité.

La liste des CDED est à retrouver sur le lien suivant : [La liste des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

Les points de contact des CRP sont :

- Pour les départements 09, 31, 32, 46, 65, 82 : [vincent.launay@dreets.gouv.fr](mailto:vincent.launay@dreets.gouv.fr)
- Pour les départements 11, 12, 30, 34, 48, 66, 81 : [pascal.theveniaud@dreets.gouv.fr](mailto:pascal.theveniaud@dreets.gouv.fr)

- **Les outils de médiation :**

- La médiation du crédit, pour les entreprises confrontées à un refus de financement bancaire ou d'assurance-crédit. La saisine est gratuite et s'effectue en ligne : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

- La médiation des entreprises, pour les entreprises confrontées à un différend avec un client ou fournisseur privé ou public : elle vise à aider les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit. <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- **La Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF)** : elle peut être saisie en cas de difficultés à régler une échéance fiscale ou sociale : [Accompagnement individualisé en cas de difficultés économiques et financières | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/actualites/la-commission-departementale-des-chefs-des-services-financiers-ccsf)
- **La mission de prévention du président du tribunal de commerce** : tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès du président de son tribunal de commerce dans le cadre de sa mission de prévention. Ces entretiens, confidentiels et gratuits, réunissent des juges issus du monde de l'entreprise et connaissant les meilleurs moyens permettant de faire face aux difficultés.  
Les informations sont à retrouver ici : [Prévention Infogreffe - Infogreffe](https://www.tribunaux.com/actualites/la-mission-de-prevention-du-president-du-tribunal-de-commerce)
- **Les outils d'appui aux entreprises sur le sujet des droits de douane**. La Direction Générale du Trésor a mis en ligne une source d'informations à destination des entreprises : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/droits-de-douane-americaains-et-reponse-europeenne-informations-pour-les-entreprises>.  
Localement, les Pôles d'Action Economique (PAE) au sein des services des douanes, constituent un appui de proximité pour les entreprises : [Douane : Les cellules-conseil aux entreprises - CCE](https://www.douanes.gouv.fr/actualites/les-poles-d-action-economique-pae)
- **La mobilisation de l'activité partielle**, qui permet de maintenir les salariés en emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles et exceptionnelles.

**La loi de finances pour 2025 a introduit un nouveau dispositif : l'activité partielle de longue durée rebond (APLD-R)**. Ce dispositif vise à accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Conditionné à la signature d'un accord de branche ou d'entreprise, ce nouveau dispositif assure une aide au maintien dans l'emploi des salariés avec un engagement fort en matière de formation. Le point de contact en ce qui concerne l'activité partielle est la DDETS (*Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités*).

- **Entreprises en difficultés : La Région renforce son accompagnement**

Face aux difficultés rencontrées par certaines entreprises, la Région Occitanie mobilise son agence de développement économique Ad'Occ, pour conseiller, orienter, accompagner les dirigeants, en proximité sur tous le territoire régional.

La Région, via son agence ou des cabinets spécialisés peut le cas échéant organiser la recherche et la mise en relation avec des repreneurs et accompagner financièrement la reprise d'entreprises en difficulté.

S'ajoute à cette offre de service des pouvoirs publics celle proposée par les réseaux consulaires, les experts comptables, les associations spécialisées dans le rebond des entrepreneurs ([Portail du Rebond - Accompagnement des entrepreneurs en difficulté](https://www.rebonds.fr/)).

Une plaquette rassemblant les dispositifs de soutien aux entreprises a été diffusée à l'issue de la réunion. Cette plaquette est jointe au présent communiqué.

« Face aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, l'enjeu est d'agir suffisamment tôt. Les acteurs de la prévention des difficultés des entreprises interviennent toujours dans un cadre de stricte confidentialité. Il ne faut pas rester seul, ne pas hésiter à saisir ce réseau qui travaille de manière coordonnée, et peut aider le chef d'entreprise à mobiliser les solutions les plus adaptées. », Pierre-André Durand, Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Dans un contexte économique fragile, marqué par l'incertitude politique et les tensions géopolitiques, la Région Occitanie porte une attention particulière aux difficultés rencontrées par son tissu économique. Elle se mobilise activement pour éviter que les défaillances d'entreprises ne se multiplient, avec des conséquences sur l'emploi. Il est essentiel de s'appuyer sur un réseau d'acteurs coordonnés pour détecter ces risques et les réduire au maximum. », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée.

## CONTACTS PRESSE

### **Contacts Préfecture de région**

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)  
05 34 45 34 45

### **Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée**

service.presse@laregion.fr



# PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Entreprises,**  
tous les contacts  
pour vous accompagner  
et prévenir vos difficultés



## Contactez vos interlocuteurs de confiance

- **Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) de la DDFIP** accueille et oriente les entreprises en situation de fragilité financière. Cet interlocuteur de confiance respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Liste des CDED : [Accompagnement individualisé en cas de difficultés économiques et financières | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/actualites/le-conseiller-departemental-aux-entreprises-en-difficulte)
- Rattachés à la DREETS, et placés auprès du préfet de région, les **Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP)** accompagnent les entreprises en difficultés avec un périmètre d'intervention centré sur les entreprises industrielles de plus 50 salariés. Contactez votre CRP :  
Départements 09, 31, 32, 46, 65, 82 : [vincent.launay@dreets.gouv.fr](mailto:vincent.launay@dreets.gouv.fr)  
Départements 11, 12, 30, 34, 48, 66, 81 : [pascal.theveniaud@dreets.gouv.fr](mailto:pascal.theveniaud@dreets.gouv.fr)
- **La Région Occitanie et son agence de développement Ad'Occ** présentent au sein des Maisons de ma Région dans chaque département, interviennent en prévention, détection, orientation et traitement des difficultés des entreprises, appui en conseil RH ainsi que sur la recherche de repeneur.  
Contact Région : [economie@laregion.fr](mailto:economie@laregion.fr)  
Ad'Occ : <https://www.agence-adocc.com/agence-adocc/trouver-adocc/>



## Accédez aux dispositifs pour les entreprises en difficulté

### ● L'activité partielle

La DDETS(PP) de votre département gère le dispositif de l'activité partielle, accessible en ligne : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>



**Activité Partielle de Longue Durée « Rebond »** : la loi de finances 2025 et le décret du 14 avril 2025 ont fixé les modalités de l'activité partielle de longue durée « Rebond » qui permet aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable ne compromettant pas leur pérennité de réduire les horaires de travail de leurs salariés tout en leur versant une indemnité et en recevant une allocation de l'Etat. Le bénéfice de l'allocation d'APLD-R est conditionné à la prise et au respect d'engagements concrets en matière de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle.

### ● La médiation du crédit de la Banque de France

La médiation du crédit est un service de proximité gratuit et confidentiel, qui vient en aide aux entreprises rencontrant des difficultés avec les établissements financiers. La saisine s'effectue en ligne : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

### ● La médiation des entreprises du ministère de l'économie

Quelle que soit la taille de l'entreprise ou son secteur d'activité, face à un différend avec un client ou fournisseur privé ou public, le médiateur est un facilitateur neutre, impartial et indépendant, qui aide les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit.

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>



### ● L'aménagement des dettes fiscales ou sociales

Concernant les dettes sociales, l'URSSAF met en œuvre une politique de recouvrement amiable des dettes sociales axée sur l'anticipation. Les entreprises sont invitées à contacter leur URSSAF dès les premières difficultés, afin d'éviter les procédures contentieuses sur le portail en ligne : <https://www.urssaf.fr/accueil/aide-cas-difficultes/demander-un-delai-de-paiement.html>

Concernant les dettes fiscales, si vous rencontrez des difficultés passagères, vous pouvez solliciter un échelonnement des paiements auprès de votre service des impôts des entreprises (SIE). Cette demande est réalisée via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Pour toute demande portant sur une créance publique, vous pouvez également saisir :

- la Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF) ;
- le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Les saisines du CODEFI et de la CCSF sont confidentielles et gratuites. Vous trouverez les coordonnées de votre CODEFI-CCSF sur :

[Accompagnement individualisé en cas de difficultés économiques et financières](http://impots.gouv.fr)  
[|impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

### ● Les correspondants TPE-PME de la Banque de France

Les correspondants TPE-PME de la Banque de France accompagnent les dirigeants d'entreprise dans leur recherche de financement face à des difficultés.

[Les correspondants TPE-PME | Banque de France](http://www.banquefrance.fr)

## La mission de prévention du président du tribunal de commerce

- Tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès du président de son tribunal de commerce dans le cadre de sa mission de prévention. Ces entretiens, confidentiels et gratuits, réunissent des juges issus du monde de l'entreprise et connaissant les meilleurs moyens permettant de faire face aux difficultés.

<https://www.infogreffe.fr/services/prevention-infogreffe>

## Besoin d'être conseillé ?

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)**  
La CMA propose également un accompagnement des entreprises artisanales en difficulté. <https://www.artisanat-occitanie.fr/>
- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**  
Des conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner face aux difficultés, informer sur les dispositions légales relatives aux défaillances d'entreprises et vous orienter vers les procédures adéquates.  
[Prévention des difficultés : l'urgence c'est d'aller vite | CCI Occitanie](#)
- **Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)** proposent des entretiens confidentiels, gratuits et anonymes aux chefs d'entreprise en difficulté. Ces entretiens ont lieu sur rendez-vous : [www.occitanie.cci.fr/produit/accompagnement-entreprise-en-difficulte](http://www.occitanie.cci.fr/produit/accompagnement-entreprise-en-difficulte)
- **Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Occitanie**  
Face aux aléas économiques, les entreprises peuvent compter sur le soutien des experts-comptables. Grâce à leur expertise financière et à leur connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, les experts-comptables proposent des conseils personnalisés pour accompagner ces entreprises dans les moments difficiles et prévenir l'apparition de difficultés. <https://www.oec-occitanie.org/>
- **Les administrateurs judiciaires et les avocats d'affaires**  
Les spécialistes de la restructuration que sont les administrateurs judiciaires sont à la disposition des entreprises et de leurs dirigeants pour déployer les différentes procédures, notamment les procédures amiables, à même de participer au redressement de l'entreprise. Retrouvez les coordonnées de ces professionnels ici : [Annuaire AJM - CNAJM](#) - <https://www.are.fr/>

## Besoin d'un appui pour rebondir ?

- **Les associations du portail « rebond des entrepreneurs »**  
60 000 rebonds, SOS Entrepreneur, Re-crée, Second Souffle, APESA et l'Observatoire Amarok.  
Des associations dont l'objectif commun est d'aider les entrepreneurs à rebondir pendant ou après avoir connu des difficultés.  
[Portail du Rebond - Accompagnement des entrepreneurs en difficulté](#)

## Besoin de conseils dans la gestion de vos ressources humaines ?



**Team RH Occitanie** facilite l'accès aux services d'appui RH : trouvez rapidement et simplement une réponse et un accompagnement adaptés à vos questions en matière

de ressources humaines : difficultés de recrutement, formation, marque employeur...

<https://www.teamrh-occitanie.fr/>



- **Le délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels (DARP)**

Le DARP vous accompagne pour mobiliser les dispositifs appropriés et vous oriente vers les partenaires du service public de l'emploi. De compétence départementale, il est basé au sein de votre DDETS(PP).



## Vous êtes exposé aux incertitudes liées au contexte international ?

- La Direction Générale du Trésor a mis en ligne une page dédiée aux droits de douane :

[La Droits de douane américains et réponse européenne : informations pour les entreprises | Direction générale du Trésor](#)

- Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de l'activité économique, **le service des douanes** met à disposition des chefs d'entreprises des cellules conseil aux entreprises (CCE). Trouvez les coordonnées de votre CCE référent :

<https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-ccc>



### Pour toute autre demande :

Au service des PME et des TPE face à leurs problématiques du quotidien, le réseau des acteurs publics et parapublics est accessible pour toute demande :

<https://conseillers-entreprises.service-public.fr/>. En fonction de la nature de la demande formulée, vous serez contacté par le conseiller territorial compétent.